



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1817-23

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, que lors d'une séance tenue le 21 avril 2023, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1817-23 modifiant le règlement numéro 1750-22, décrétant une dépense de 10 756 862 \$ et un emprunt de 10 756 862 \$ pour des travaux de reconstruction de rues, de construction ou réhabilitation d'un réseau pluvial, de bordures et/ou trottoirs, de réhabilitation d'égout sanitaire, de remplacement ou réhabilitation de l'aqueduc, de construction d'un nouveau réseau d'éclairage ou remplacement de l'éclairage existant et de réaménagement des emprises sur les rues :Laval, Liège, Lefebvre, Maurice, Monette (en partie), Meunier (en partie) et Métras (en partie), **afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 655 865 \$.**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 23 mai 2023.

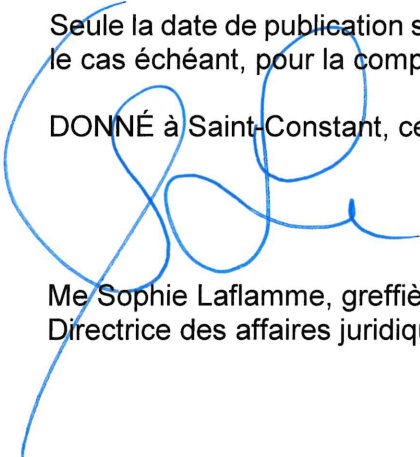
Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 30 mai 2023.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1817-23

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1750-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 10 756 862 \$ ET UN EMPRUNT DE 10 756 862 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE RUES, DE CONSTRUCTION OU RÉHABILITATION D'UN RÉSEAU PLUVIAL, DE BORDURES ET/OU TROTTOIRS, DE RÉHABILITATION D'ÉGOUT SANITAIRE, DE REMPLACEMENT OU RÉHABILITATION DE L'AQUEDUC, DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE OU REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE EXISTANT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRISES SUR LES RUES : LAVAL, LIÈGE, LEFEBVRE, MAURICE, MONETTE (EN PARTIE), MEUNIER (EN PARTIE) ET MÉTRAS (EN PARTIE), **AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 655 865 \$**

PROPOSÉ PAR : MADAME JOHANNE DI CESARE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	18 AVRIL 2023
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	18 AVRIL 2023
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	21 AVRIL 2023
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER :	4 MAI 2023
APPROBATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :	23 MAI 2023
ENTRÉE EN VIGUEUR :	30 MAI 2023

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété une dépense et un emprunt de 10 756 862 \$ par le règlement numéro 1750-22 amendé par le règlement numéro 1771-22;

CONSIDÉRANT qu'un montant additionnel global de 1 655 865 \$ est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 avril 2023 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 avril 2023;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le titre du règlement numéro 1750-22 est remplacé par le suivant :
« Décrétant une dépense de 12 412 727 \$ et un emprunt de 12 412 727 \$ pour des travaux de reconstruction de rues, de construction ou réhabilitation d'un réseau pluvial, de bordures et/ou trottoirs, de réhabilitation d'égout sanitaire, de remplacement ou réhabilitation de l'aqueduc, de construction d'un nouveau réseau d'éclairage ou remplacement de l'éclairage existant et de réaménagement des emprises sur les rues : Laval, Liège, Lefebvre, Maurice, Monette (en partie), Meunier (en partie) et Métras (en partie) ».

ARTICLE 2 L'article 1 du règlement numéro 1750-22 est remplacé par le suivant :

« **ARTICLE 1** Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de reconstruction de rues, de construction ou réhabilitation d'un réseau pluvial, de bordures et/ou trottoirs, de réhabilitation d'égout sanitaire, de remplacement ou réhabilitation de l'aqueduc, de construction d'un nouveau réseau d'éclairage ou remplacement de l'éclairage existant et de réaménagement des emprises sur les rues : Laval, Liège, Lefebvre, Maurice, Monette (en partie), Meunier (en partie) et Métras (en partie), ces travaux sont estimés à 12 412 727 \$ incluant les honoraires professionnels, les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Irina Maltseva, chargée de projets, Guillaume Robidoux, chargé de projets et vérifié par Sébastien Lagacé, directeur adjoint – Bureau de projets en date du 21 mars 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe 1. »

ARTICLE 3 L'article 2 du règlement numéro 1750-22 est modifié par le remplacement de la somme de « 10 756 862 \$ » par la somme de « 12 412 727 \$ »;

ARTICLE 4 L'article 3 du règlement numéro 1750-22 est modifié par le remplacement de la somme de « 10 756 862 \$ » par la somme de « 12 412 727 \$ »;

ARTICLE 5 L'article 4 du règlement numéro 1750-22 est remplacé par le suivant :

« ARTICLE 4

a) Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt correspondant à une part en capital de 554 782 \$ il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation, tel que montré liséré en gras aux plans joints en annexe 2, au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

b) Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt correspondant à une part en capital de 1 331 967 \$ il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation, tel que montré liséré en gras aux plans joints en annexe 4, au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Est assujetti au paiement de la taxe imposée par le présent règlement tout immeuble raccordé ou tout immeuble pouvant être raccordé s'il n'est pas déjà autrement raccordé au réseau de la Ville. »

ARTICLE 6 Le règlement numéro 1750-22 est modifié par l'ajout de l'annexe 4, tel que montré en annexe 1 au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7 L'article 8 du règlement numéro 1750-22 est modifié par le remplacement de la somme de « 7 250 891 \$ » par la somme de « 8 297 040 \$ »;

ARTICLE 8 L'article 9 du règlement numéro 1750-22 est modifié par le remplacement de la somme de « 1 964 397 \$ » par la somme de « 2 228 938 \$ »;

ARTICLE 9 L'annexe 1 du règlement numéro 1750-22 est remplacée par le document joint en annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 10 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du 21 avril 2023.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE 1
BASSINS



**RECONSTRUCTION DE LA RUE MAURICE
BASSIN DE TAXATION**

TIME:

DESSINÉ PAR P. GONNIE

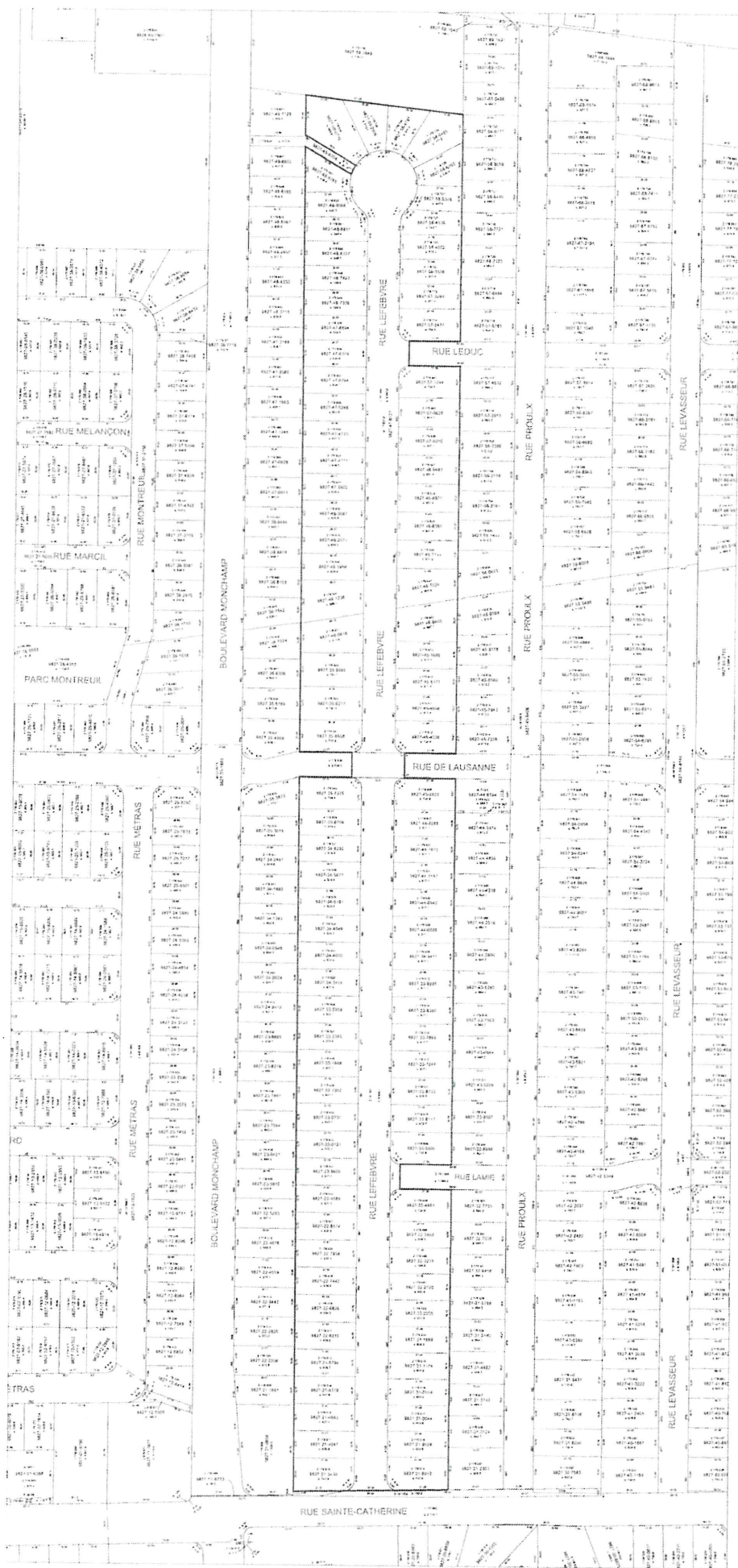
DATE: 01/08/2025

VERRE PAR, S. LAQACE, INC.

DOI: 10.1002/for

Druckversion: 11/10/2022 - 2:43pm
Date: 11/10/2022 11:10:22 AM
Page: 1 of 1





VILLE DE SAINT-CONSTANT
147, SAINT-PIERRE
SAINT-CONSTANT (Q.) J3B 2C1 TEL. 454-1000

11-10

RECONSTRUCTION - RUE LEFEBVRE
BASSIN DE TAXATION

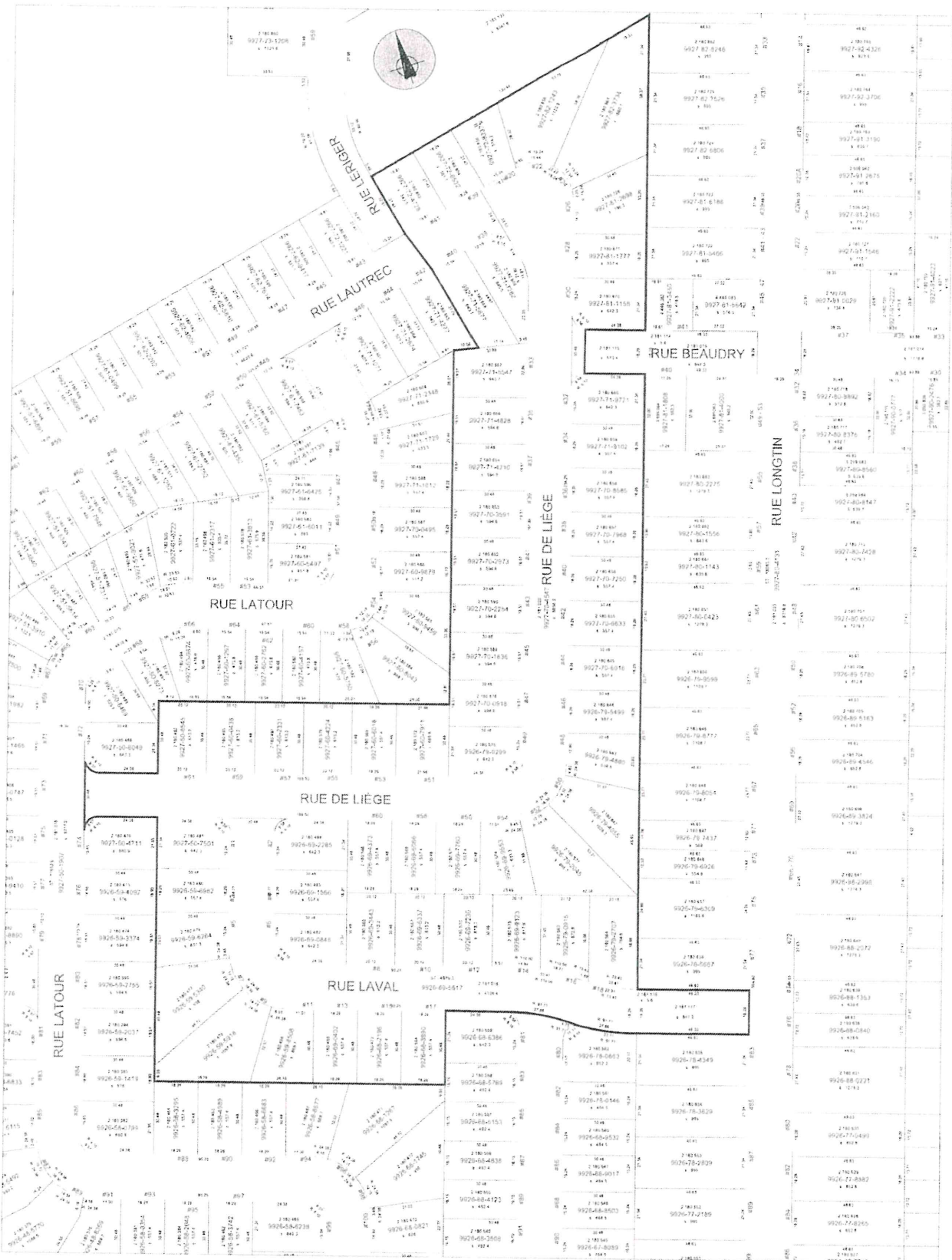
DEPOSE PAR: C. BÉGIN

DATE: 27-03-2021

VERIFIÉ PAR: GUILLAUME ROBEQUEL, ING.

20210319.01

[Handwritten signature and initials in blue ink]



VILLE DE SAINT-CONSTANT
147, SAINT-PIERRE
SAINT-CONSTANT (QUEBEC) J5A-1G9

TITRE:

RECONSTRUCTION DE LA RUE LIÈGE ET LAVAL
BASSIN DE TAXATION

DESIGNÉ PAR: C. BUCCHINO

DATE: 09-01-2022

JEUNE PAIR: DONA MALISVA, ING.

PROJET: 2022-01-01

[Handwritten signature]

ANNEXE 2
DESCRIPTION DES TRAVAUX

VILLE DE SAINT-CONSTANT

RECONSTRUCTION RUE LAVAL (267 m) ET RECONSTRUCTION RUE LIÈGE (484 m)	4 159 854 \$
RECONSTRUCTION DE LA RUE LEFEBVRE (825 m)	3 878 770 \$
RECONSTRUCTION DE LA RUE MAURICE ET D'UNE PARTIE DES RUES MONETTE, MEUNIER ET MÉTRAS (1355 m)	4 374 103 \$
Montant total du règlement	<u>12 412 727 \$</u>

ANNEXE 1.0

RECONSTRUCTION RUE LAVAL (267 m)
RECONSTRUCTION RUE LIÈGE (484 m)

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,
datée du 21 mars 2022

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX ADMISSIBLES À LA TECQ (rue Laval)				
1.1	Réhabilitation de l'égout sanitaire			54 027 \$
1.2	Chaussée touchée par réhabilitation de l'égout sanitaire			185 219 \$
1.3	Imprévus (1.1 à 1.2)	10	%	23 920 \$
SOUS-TOTAL (1.0)				263 165 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis (en régie)	1,0	%	2 632 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	1,0	%	2 632 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	5 263 \$
2.4	Étude géotechnique et environnementale			0 \$
2.5	Inspection télévisée sanitaire avant travaux			0 \$
2.6	Autres honoraires professionnels (évaluation, arpentage, avocat, etc.)			0 \$
SOUS-TOTAL (2.0)				10 527 \$
SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0				273 692 \$
3.0 TAXES				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			13 680 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			27 300 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			-27 330 \$
SOUS-TOTAL (3.0)				13 650 \$
SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0				287 342 \$
4.0 TRAVAUX				
4.1	Préparation du site			217 505 \$
4.2	Aqueduc			460 875 \$
4.3	Égout sanitaire			191 966 \$
4.4	Égout pluvial et drainage			882 634 \$
4.5	Fondation, pavage , bordures et trottoirs			697 821 \$
4.6	Entrées privées et aménagement des emprises			413 223 \$
4.7	Eclairage de rue			179 600 \$
4.8	Travaux divers			5 200 \$
4.9	Imprévus (4.1 à 4.8)	10	%	304 880 \$
SOUS-TOTAL (4.0)				3 353 704 \$

5.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS

5.1	Honoraires professionnels pour plans et devis (en régie)	1,0	%	33 537 \$
5.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	1,0	%	33 537 \$
5.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	67 074 \$
5.4	Étude géotechnique et environnementale			5 000 \$
5.5	Inspection télévisée sanitaire avant travaux			2 000 \$
5.6	Autres honoraires professionnels (évaluation, arpentage, avocat, etc.)			5 000 \$

SOUS-TOTAL (5.0) 146 148 \$

SOUS-TOTAL 4.0 à 5.0 3 499 852 \$

6.0 TAXES

6.1	T.P.S. (5 % du sous-total 4.0 à 5.0)	174 990 \$
6.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 4.0 à 5.0)	349 110 \$
6.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 4.0 à 5.0)	-349 530 \$

SOUS-TOTAL (6.0) 174 570 \$

SOUS-TOTAL 4.0 à 6.0 3 674 422 \$

SOUS-TOTAL 1.0 à 6.0 3 961 764 \$

7.0 FRAIS INCIDENTS

7.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)	198 090 \$
-----	---	------------

GRAND TOTAL 1.0 à 7.0 4 159 854 \$

Préparé par : Irina Maltseva, Chargée de projets

Le 21 mars 2022

Vérifié par : Sébastien Lagacé, Directeur adjoint-Bureau de projets

Le 25 mars 2022

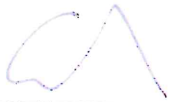
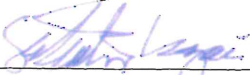
ANNEXE 1.0

RECONSTRUCTION DE LA RUE LEFEBVRE (825m)

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 21 mars 2022

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT	
1.0 TRAVAUX			
1.1	Préparation du site		314 125 \$
1.2	Aqueduc		518 825 \$
1.3	Égout sanitaire		69 032 \$
1.4	Egout pluvial et drainage		386 940 \$
1.5	Fondation, pavage, bordures et trottoirs		895 370 \$
1.6	Entrées privées et aménagement des emprises		543 895 \$
1.7	Eclairage		300 000 \$
1.8	Travaux divers		2 600 \$
1.9	Imprévus (1.1 à 1.8)	10 %	303 080 \$
SOUS-TOTAL (1.0)			3 333 867 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS			
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis (à l'interne)	1,0 %	33 339 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	2,0 %	66 677 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0 %	66 677 \$
2.4	Étude géotechnique et environnementale		8 000 \$
2.5	Inspection télévisée sanitaire avant travaux		5 000 \$
2.6	Autres honoraires professionnels (évaluation, arpentage, avocat, etc.)		5 000 \$
SOUS-TOTAL (2.0)			184 693 \$
SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0			3 518 560 \$
3.0 TAXES			
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)		175 930 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)		350 980 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)		-351 400 \$
SOUS-TOTAL (3.0)			175 510 \$
SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0			3 694 070 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS			
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)		184 700 \$
GRAND TOTAL 1.0 à 4.0			3 878 770 \$

Préparé par : 
Guillaume Robidoux, chargé de projets
Le 21 mars 2023
Véifié par : 
Sébastien Lagacé, Directeur adjoint-Bureau de projets
Le 21 mars 2023

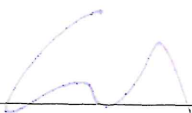
ANNEXE 1.0

2022GÉ03 : RECONSTRUCTION DE LA MAURICE AINSI QU'UNE PORTION DES RUES MONETTE, MEUNIER ET MÉTRAS (+/- 1355 m.lin.)

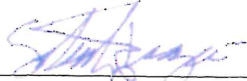
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 23 mars 2022.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT	
1.0 TRAVAUX			
1.1	Rue Maurice		2 743 125 \$
1.2	Rue Métras		168 130 \$
1.3	Rue Meunier		87 298 \$
1.4	Rue Monette		255 900 \$
1.9	Imprévus (1.1 à 1.4)	10 %	325 450 \$
	SOUS-TOTAL (1.0)		3 579 903 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS			
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis (en régie)	4,0 %	143 196 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	4,0 %	143 196 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0 %	71 598 \$
2.4	Étude géotechnique et environnementale		10 000 \$
2.5	Inspection télévisée travaux		10 000 \$
2.6	Autres honoraires professionnels (évaluation, arpentage, avocat, etc.)		10 000 \$
	SOUS-TOTAL (2.0)		387 990 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		3 967 893 \$
3.0 TAXES			
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)		198 390 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)		395 800 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)		-396 270 \$
	SOUS-TOTAL (3.0)		197 920 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		4 165 813 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS			
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)		208 290 \$
	GRAND TOTAL 1.0 à 4.0		4 374 103 \$

Préparé par : 
Guillaume Robidoux, chargé de projets

Le 21 mars 2023

Vérifié par : 
Sébastien Lagacé, Directeur adjoint-Bureau de projets

Le 21 mars 2023